



Aux membres du Conseil général

Saint-Maurice, le 23 novembre 2015

Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'avantage de vous inviter à la séance plénière du Conseil général le

**lundi 14 décembre 2015 à 19h00
à l'Aula de la Tuilerie.**

Ordre du jour

- 1) approbation du PV de la séance du 16 juin 2015
- 2) autorisation de vente du bâtiment « Simplon 5 »
- 3) budget 2016
- 4) règlement de la police intercommunale du Salentin
- 5) postulat relatif aux horaires de la piscine
- 6) interpellation « service civil »
- 7) tour d'horizon
- 8) divers

Compte tenu des remarques émises lors des dernières séances, nous avons décidé de renoncer à l'envoi systématique du budget au format « papier ». Celui-ci est téléchargeable sous le lien suivant :

<http://www.st-maurice.ch/site/telechargement/conseil-general/316-documents-de-la-prochaine-seance.html>

Les membres qui souhaitent toutefois obtenir une version « papier » du budget peuvent s'adresser à l'administration communale au 024/486 60 60 ou par mail à administration@st-maurice.ch.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Conseil Général de Saint-Maurice

Le Président:
Damien Coutaz

Annexes : procès-verbal de la séance du 16 juin 2015
projet du règlement de la police intercommunale du Salentin et message du Conseil municipal
postulat relatif aux horaires de la piscine
interpellation « service civil »
interpellation « places de parcage à Saint-Maurice »
interpellation « bilan des collaborations intercommunales existantes et leurs développements futurs »